



Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Organisation de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Premier rapport du Bureau

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	2
II. Organisation de la session	4-42	2
A. Bureau	4-6	2
B. Rationalisation des travaux	7-12	3
C. Dates d'ouverture et de clôture de la session	13-14	4
D. Horaire des séances	15-19	5
E. Débat général	20	5
F. Conduite des séances, longueur des déclarations, explications de vote, droit de réponse, motions d'ordre et déclarations de clôture	21-25	6
G. Comptes rendus des séances	26-28	6
H. Résolutions	29-30	7
I. Documentation	31-35	7
J. Questions se rapportant au budget-programme	36-40	8
K. Manifestations et réunions commémoratives	41	10
L. Conférences spéciales	42	10
III. Observations au sujet de l'organisation des travaux de l'Assemblée générale	43-44	10
IV. Adoption de l'ordre du jour	45-60	11
V. Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	61-71	28



I. Introduction

1. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 15 septembre 2004, le Bureau a examiné un mémoire du Secrétaire général concernant l'organisation de la cinquante-neuvième session ordinaire et des futures sessions de l'Assemblée générale, l'adoption de l'ordre du jour et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (A/BUR/59/1), ainsi qu'une lettre adressée au Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale par le Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale (A/59/355). Le résumé des débats figurera dans les comptes rendus analytiques de ces séances (A/BUR/59/SR.1 et 2).

2. Le Bureau a pris note des résolutions ci-après de l'Assemblée générale, dont les dispositions sont reproduites dans les parties pertinentes du présent document :

a) Annexe I (Directives concernant la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale) à la résolution 48/264 du 29 juillet 1994, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale »;

b) Annexe à la résolution 51/241 de l'Assemblée générale, en date du 31 juillet 1997, intitulée « Renforcement du système des Nations Unies »;

c) Paragraphe 1 de la résolution 52/163 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1997, intitulée « Modification de l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale »;

d) Annexe à la résolution 55/285 de l'Assemblée générale, en date du 7 septembre 2001, intitulée « Revitalisation de l'Assemblée générale : amélioration de l'efficacité de l'Assemblée générale »;

e) Résolution 56/509 de l'Assemblée générale, en date du 8 juillet 2002, intitulée « Modification des articles 30, 31 et 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale »;

f) Résolution 57/301 de l'Assemblée générale, en date du 13 mars 2003, intitulée « Modification de l'article premier du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et date d'ouverture et durée du débat général »;

g) Résolution 58/126 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2003, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale »;

h) Résolution 58/316 de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} juillet 2004, intitulée « Nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale »

3. Le Bureau a pris également note du rapport du Secrétaire général relatif à la réforme de l'Organisation, intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/58/395 et Corr.1).

II. Organisation de la session

A. Bureau

4. Le Bureau a pris note de l'article 40 du Règlement intérieur et des paragraphes 9 et 10 de l'annexe au document A/56/1005, relatifs au rôle du Bureau.

5. Le Bureau a également pris note du paragraphe 5 de l'annexe de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, relatif aux attributions du Bureau, en particulier les alinéas d) à h), qui se lisaient comme suit :

« d) Chaque année en juillet, le Bureau étudie le projet de programme de travail de la prochaine session de l'Assemblée générale, sur la base d'un rapport présenté par le Secrétaire général, et soumet des recommandations sur la question à l'Assemblée. Le Secrétaire général indique dans son rapport la situation concernant les documents destinés à la session à venir;

e) Le Bureau continuera d'examiner, dans le cadre de discussions ouvertes, la poursuite de la biennalisation, de la triennalisation, du regroupement ou de l'élimination des points de l'ordre du jour habituel de l'Assemblée générale et fera des recommandations sur la question à l'Assemblée à sa cinquante-neuvième session;

f) Sur la base des propositions du Président de l'Assemblée générale et compte tenu de l'expérience positive acquise pendant la cinquante-huitième session, le Bureau sera encouragé, selon qu'il conviendra, à continuer de prévoir des séances d'information officielles sur des questions d'actualité;

g) Au début de chaque session, sur la base des recommandations du Président de l'Assemblée générale, le Bureau recommande à celle-ci un programme et une formule pour les débats interactifs sur les questions inscrites à son ordre du jour;

h) Le Bureau continuera de rechercher les moyens d'améliorer davantage ses méthodes de travail en vue d'accroître son efficacité et son utilité sur tous les plans, et fera des recommandations sur la question à l'Assemblée générale, qui en décidera le 1^{er} avril 2005 au plus tard. »

6. Le Bureau a par ailleurs noté que, dès le début de chaque session, chaque vice-président de l'Assemblée générale désignerait une personne chargée d'assurer des fonctions de liaison pendant toute la durée de la session (résolution 55/285, annexe, par. 20).

B. Rationalisation des travaux

7. Le Bureau a pris note des résolutions de l'Assemblée générale et du rapport du Secrétaire général ci-après concernant le fonctionnement administratif et financier de l'Organisation :

a) Résolution 41/213 du 19 décembre 1986, intitulée « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies »;

b) Résolution 48/264 du 29 juillet 1994, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale »;

c) Résolution 52/12 B du 19 décembre 1997, intitulée « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes »;

d) Résolution 58/126 du 19 décembre 2003, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale »;

e) Résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, intitulée « Nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale »

f) Rapport du Secrétaire général consacré à l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (A/56/82).

8. Le Bureau a également pris note du paragraphe 14 de l'annexe à la résolution 55/285 de l'Assemblée générale, qui est ainsi conçu :

« 14. En ce qui concerne l'application du paragraphe 7 de l'annexe à la résolution 51/241, le Président de l'Assemblée générale, après que l'Assemblée aura examiné le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, évaluera l'état d'avancement du débat qu'elle aura consacré à ce rapport, pour qu'elle détermine s'il convient de prendre de nouvelles décisions en la matière. »

9. Au sujet de l'action menée pour rationaliser les travaux de l'Assemblée générale, le Bureau a pris note du paragraphe 2 de la section B de l'annexe à la résolution 58/316.

10. Le Bureau a en outre pris note de l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'annexe à ladite résolution, qui se lit comme suit :

« a) L'examen de l'application du paragraphe 2 de la section B de l'annexe à la résolution 58/126 sera reporté à sa cinquante-neuvième session, en prenant en considération les vues exprimées ainsi que les propositions faites par les États Membres dans le cadre des délibérations des réunions ouvertes à tous du Bureau durant la cinquante-huitième session. »

11. Le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 3 de l'annexe à la résolution 58/316, relatif aux pratiques et méthodes de travail des grandes commissions.

12. Le Bureau appelle également l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que les grandes commissions ne commenceront leurs travaux de fond qu'à l'issue du débat général et que la Première et la Quatrième Commissions ne siégeront pas en même temps; elles pourront envisager de se réunir l'une à la suite de l'autre durant la session ordinaire de l'Assemblée générale, sauf si cela doit nuire à leur identité, à l'exécution de leur programme de travail et au bon examen de leur ordre du jour (résolution 51/241, annexe, par. 31 et 36).

C. Dates d'ouverture et de clôture de la session

13. Le Bureau recommande à l'Assemblée générale de suspendre la cinquante-neuvième session le mardi 14 décembre 2004 et de la clore le lundi 12 septembre 2005 (art. 2 et par. 4 de l'annexe V du Règlement intérieur).

14. Le Bureau recommande également à l'Assemblée générale que, pendant la partie principale de la session, la Première Commission, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et la Sixième Commission achèvent leurs travaux le jeudi 11 novembre au plus tard, la Troisième Commission le vendredi 24 novembre au plus tard, la Deuxième

Commission le mardi 7 décembre au plus tard et la Cinquième Commissions le vendredi 10 décembre 2004 au plus tard¹.

D. Horaire des séances

15. Le Bureau a noté que, du fait de contraintes financières, le service des séances tenues au Siège n'était plus assuré au-delà de 18 heures ni le week-end, à l'exception des séances plénières de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. En conséquence, à la cinquante-neuvième session, les séances des grandes commissions, y compris les séances officieuses, devront commencer à 10 heures précises et être levées à 18 heures au plus tard les jours de semaine.

16. Le Bureau recommande que, pendant les deux dernières semaines du ramadan, du 1^{er} au 11 novembre 2004, les séances plénières et les séances des grandes commissions se tiennent de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 au plus tard (heure d'hiver de New York).

17. Le Bureau a pris note de l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 58/316, qui se lit comme suit :

« b) À compter de sa cinquante-neuvième session, ses réunions plénières se tiendront normalement les lundis et jeudis. »

18. Le Bureau a aussi pris note du fait que les mesures visant à réduire le coût des heures supplémentaires seront strictement appliquées.

19. Le Bureau recommande que l'Assemblée générale, conformément à la pratique établie, lève l'obligation concernant le nombre des membres qui doivent être présents pour que le Président puisse déclarer la séance ouverte et permettre le déroulement du débat (un tiers au moins dans le cas des séances plénières et un quart au moins dans celui des séances des grandes commissions). Il serait entendu qu'une telle dérogation ne modifierait en rien les dispositions des articles 67 et 108 du Règlement intérieur et que la présence de la majorité des membres serait toujours requise pour la prise de toute décision.

E. Débat général

20. Le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que le débat général à l'Assemblée sera ouvert le mardi suivant l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée, que le débat général de la cinquante-neuvième session s'ouvrira le mardi 21 septembre 2004 et se terminera le vendredi 1^{er} octobre 2004, qu'il se tiendra pendant une période ininterrompue de neuf jours ouvrables, que la liste quotidienne des orateurs sera épuisée et qu'aucune intervention ne sera renvoyée au lendemain, quelles que soient les incidences sur les heures de travail. En outre, il n'y aura pas de limitation du temps de parole ni de sujets fixés pour le débat général, mais l'Assemblée générale demandera aux représentants de bien vouloir faire en sorte que leurs interventions ne dépassent pas 15 minutes (résolution 57/301, par. 2).

¹ Il conviendrait de fixer une date limite obligatoire, au plus tard le 1^{er} décembre, pour la présentation à la Cinquième Commission de tout projet de résolution ayant des incidences financières (voir par. 38).

F. Conduite des séances, longueur des déclarations, explications de vote, droit de réponse, motions d'ordre et déclarations de clôture

21. Le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les articles du Règlement intérieur relatifs à la conduite des séances, à savoir les articles 35, 68, 72, 73, 99 b), 106, 109, 114 et 115.

22. Le Bureau appelle aussi l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que les explications de vote doivent être limitées à 10 minutes; que lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission; et que les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée [décision 34/401, par. 6 à 8 (A/520/Rev.15, annexe VI)].

23. Le Bureau recommande à l'Assemblée générale de limiter à 5 minutes le temps de parole au titre des motions d'ordre.

24. Dans un souci de rationalisation des procédures de l'Assemblée générale et d'économie, le Bureau recommande aussi à l'Assemblée générale d'examiner les recommandations figurant au paragraphe 22 de l'annexe à la résolution 51/241 et au paragraphe 23 du document A/58/855, concernant la durée des interventions.

25. Le Bureau recommande en outre que l'Assemblée générale et ses grandes commissions abandonnent la pratique des déclarations de clôture, à l'exception de celles des présidents, afin de gagner du temps en fin de session [décision 34/401, par. 17 (A/520/Rev.15, annexe VI)].

G. Comptes rendus des séances

26. Le Bureau a pris note du fait que, comme lors des sessions précédentes, des procès-verbaux continueront d'être établis pendant la cinquante-neuvième session pour les séances plénières de l'Assemblée générale et les séances de la Première Commission, et des comptes rendus analytiques pour les séances des autres grandes commissions de l'Assemblée et du Bureau (voir A/BUR/59/1, par. 27).

27. En outre, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'il sera mis fin, dans le cas de tous ses organes subsidiaires qui ont droit à l'établissement de comptes rendus analytiques, à la pratique consistant à reproduire dans des documents distincts le texte intégral de déclarations et que l'organe concerné ne pourra déroger à cette règle que si les déclarations doivent servir de base de discussion et si, après avoir entendu un exposé des incidences financières pertinentes, l'organe décide que le texte intégral d'une ou de plusieurs déclarations peut figurer dans le compte rendu analytique ou être reproduit dans un document distinct, ou encore être joint en annexe à des documents autorisés (résolution 38/32 E du 25 novembre 1983, par. 8 et 9).

28. À ce propos, le Bureau recommande à l'Assemblée générale de maintenir à la cinquante-neuvième session la pratique consistant à ne pas reproduire in extenso les déclarations faites au sein d'une grande commission.

H. Résolutions

29. Le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les points suivants :

- Chaque fois que cela sera possible, les résolutions qui prévoient qu'une question sera examinée à une session ultérieure ne doivent pas donner lieu à l'inscription d'un nouveau point distinct à l'ordre du jour et que la question doit être examinée au titre du point sous lequel la résolution a été adoptée [décision 34/401, par. 32 (A/520/Rev.15, annexe VI)];
- « Il faudrait s'employer à réduire le nombre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. L'Assemblée ne devrait prier le Secrétaire général d'établir des rapports que si cela est indispensable pour faciliter l'application d'une résolution ou poursuivre l'examen d'une question.² »;
- Pour leur assurer un plus grand poids politique, les résolutions devraient être courtes, surtout leur préambule, et les paragraphes de leur dispositif devraient être davantage axés sur des mesures concrètes (résolution 57/270 B du 23 juin 2003, par. 69);
- Chaque fois que cela est possible, pour l'adoption par l'Assemblée générale de textes agréés de résolutions et décisions, des consultations officieuses devraient avoir lieu avec la participation la plus large possible des États Membres [résolution 45/45, annexe, par. 1 (A/520/Rev.15/Amend.1, annexe VIII, par. 1)].

30. Le Bureau a noté que le Secrétaire général encourageait les États Membres à transmettre tous les projets de résolution et de décision sous forme électronique et sur papier et les informait que les délégations qui soumettaient ces textes doivent veiller à ce que les versions électroniques et papier soient identiques, et a décidé d'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur ce point.

I. Documentation

31. Le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les points suivants :

- L'Assemblée et ses grandes commissions doivent se borner à prendre acte des rapports du Secrétaire général ou des organes subsidiaires qui n'appellent pas de décision de la part de l'Assemblée, sans tenir de débat ni adopter de résolution, à moins que le Secrétaire général ou l'organe intéressé ne le demande expressément [décision 34/401, par. 28 (A/520/Rev.15, annexe VI)].

32. Le Bureau appelle aussi l'attention de l'Assemblée générale sur la résolution 57/283 B du 15 avril 2003 relative à la publication des documents en temps voulu dans les six langues officielles de l'Assemblée.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément n° 49* (A/41/49), par. 21, recommandation 3 f).

33. Le Bureau appelle en outre l'attention de l'Assemblée générale sur les résolutions 48/264 et 55/285, dans lesquelles l'Assemblée a encouragé les États Membres à faire preuve de retenue lorsqu'ils demandaient de nouveaux rapports, notamment en demandant des rapports fusionnés, et sur la résolution 57/270 B, dans laquelle elle constatait qu'il fallait éviter de demander au Secrétaire général d'établir des rapports faisant double emploi.

34. Le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les points suivants :

- Les résolutions ne devraient demander des observations aux États ou des rapports au Secrétaire général que s'il y a lieu de penser que l'application des résolutions ou la poursuite de l'examen de la question en seront facilitées [résolution 45/45, annexe, par. 10 (A/520/Rev.15/Amend.1, annexe VIII)];
- Lorsque, en vertu de résolutions de l'Assemblée générale, les États Membres ou les organismes du système des Nations Unies sont invités à présenter leurs vues ou à fournir des informations, ils devraient s'attacher à le faire dans les délais prescrits (résolution 55/285, annexe, par. 17).

35. Le Bureau appelle également l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 6 de l'annexe à la résolution 58/316 concernant la documentation.

J. Questions se rapportant au budget-programme

36. Le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur l'article 153 du Règlement intérieur, qui est conçu comme suit :

« Aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général. L'Assemblée générale ne vote aucune résolution dont le Secrétaire général prévoit qu'elle entraînera des dépenses tant que la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) n'a pas eu la possibilité d'indiquer les incidences de la proposition sur les prévisions budgétaires de l'Organisation. »

37. Le Bureau appelle également l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 12 et 13 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), ainsi libellés :

« 12. Il est essentiel que les grandes commissions prévoient des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission, et qu'elles tiennent compte de cette nécessité lorsqu'elles adoptent leur programme de travail.

13. En outre :

a) Une date limite obligatoire – le 1^{er} décembre au plus tard – doit être fixée pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières;

b) La Cinquième Commission doit, comme pratique générale, envisager d'accepter sans débat les recommandations du Comité consultatif

pour les questions administratives et budgétaires concernant les incidences financières des projets de résolution, jusqu'à concurrence d'un montant limite prescrit, à savoir 25 000 dollars pour un point donné;

c) Des délais fermes doivent être fixés pour que les rapports des organes subsidiaires qui doivent être examinés par la Cinquième Commission soient présentés au plus tôt;

d) Un minimum de 48 heures doit être prévu entre la présentation d'une proposition impliquant des dépenses et le vote sur cette proposition, afin de permettre au Secrétaire général d'établir et de présenter l'état des incidences administratives et financières s'y rapportant. »

38. Le Bureau appelle en outre l'attention de l'Assemblée générale sur l'article 5.9 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8; adopté initialement dans la résolution 37/234, annexe; récemment modifié en vertu de la section III de la résolution 53/207); cet article est ainsi conçu :

« Article 5.9. Aucun conseil, commission ou autre organe compétent ne peut prendre de décision qui implique une modification du budget-programme approuvé par l'Assemblée générale ou qui peut entraîner des dépenses s'il n'a pas été saisi d'un rapport du Secrétaire général sur les incidences que la décision envisagée peut avoir sur le budget-programme et n'en a pas tenu compte. »

39. Le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 6 de sa résolution 35/10 A du 3 novembre 1980, qui est ainsi libellé :

« 6. Décide que toutes les propositions concernant le calendrier des conférences et réunions qui auront été faites lors d'une session de l'Assemblée générale seront revues par le Comité des conférences lorsque les incidences administratives seront examinées en vertu des dispositions de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée. »

40. Le Bureau appelle aussi l'attention de l'Assemblée générale sur la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990 sur les procédures à suivre pour les questions administratives et budgétaires, dans laquelle l'Assemblée :

« 1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions à laquelle incombe le soin des questions administratives et budgétaires;

2. *Réaffirme également* le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. *S'inquiète* de la tendance manifestée par les commissions chargées des questions de fond et d'autres organes intergouvernementaux à s'ingérer dans les questions administratives et budgétaires;

4. *Invite* le Secrétaire général à communiquer à tous les organes intergouvernementaux les éléments d'information nécessaires concernant les procédures à suivre pour les questions administratives et budgétaires. »

(Voir également sect. III, par. 43 et 44).

K. Manifestations et réunions commémoratives

41. Compte tenu de la pratique établie, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'adopter, pour les réunions commémoratives, un plan où figureraient des déclarations du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, des présidents des cinq groupes régionaux et du représentant du pays hôte.

L. Conférences spéciales

42. Le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les points suivants :

- Le Comité des conférences a recommandé à l'Assemblée générale de donner pour instruction aux grandes commissions de revoir le nombre de conférences spéciales de l'ONU déjà proposées et prévues dans leurs domaines d'activité respectifs avant de décider de réunir des conférences spéciales nouvelles et supplémentaires, tenant compte ainsi des passages pertinents de la résolution 33/55 de l'Assemblée générale [recommandation 6 du Comité des conférences³, adoptée par l'Assemblée dans sa décision 34/405 du 1^{er} novembre 1979, par. b)];
- La décision de l'Assemblée générale tendant à ce qu'il n'y ait pas plus de cinq conférences spéciales organisées au cours d'une même année et à ce qu'il n'en soit pas tenu plus d'une à la fois devrait être rigoureusement observée⁴;
- Le principe énoncé dans la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985, et selon lequel les organes de l'ONU se réunissent à leurs sièges respectifs, devrait être strictement appliqué. Lorsque l'Assemblée accepte l'offre, par le gouvernement d'un État Membre, d'accueillir une conférence ou une réunion hors siège, les coûts supplémentaires devraient être intégralement supportés par ce gouvernement. Il faudrait améliorer la façon de budgétiser lesdits coûts pour faire en sorte qu'il n'en soit pas omis⁵.

III. Observations au sujet de l'organisation des travaux de l'Assemblée générale

43. S'agissant de l'article 153 du Règlement intérieur sur les incidences financières des résolutions et de l'alinéa d) du paragraphe 13 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, qui stipule qu'un minimum de 48 heures doit être prévu entre la présentation d'une proposition et le vote sur cette proposition afin de permettre au Secrétaire général d'établir l'état des incidences sur le budget-programme des projets soumis à l'Assemblée, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait que dans la plupart des cas plus de 48 heures sont nécessaires pour que le Secrétaire général examine les incidences sur le budget-programme des projets dont l'Assemblée est saisie.

44. Le Bureau appelle aussi l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que conformément à l'article 78 du Règlement intérieur, les propositions doivent être

³ Ibid., *trente-quatrième session, Supplément n° 32 (A/34/32 et Corr.1)*, chap. VI.

⁴ Ibid., *quarante et unième session, Supplément n° 49 (A/41/49)*, par. 21, recommandation 2 d).

⁵ Ibid., recommandation 4.

soumises bien avant leur examen afin que le texte puisse en être distribué au plus tard la veille de la séance où elles seront examinées.

IV. Adoption de l'ordre du jour

45. Le Bureau a examiné le projet d'ordre du jour de la cinquante-neuvième session présenté par le Secrétaire général dans son mémoire (A/BUR/59/1). Toutes les propositions concernant l'inscription de questions à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session ont été communiquées aux États Membres dans les documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général (A/58/864, sect. II);
- b) Liste supplémentaire des questions proposées pour inscription à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session (A/59/200).

46. Le Bureau a pris note des résolutions ayant trait à l'examen de l'ordre du jour, à savoir l'annexe I à la résolution 48/264, l'annexe à la résolution 51/241 et l'annexe à la résolution 55/285, les paragraphes 2 et 4 de l'annexe à la résolution 58/316 et le paragraphe 60 de la résolution 57/270 B, dans lequel l'Assemblée générale a indiqué que le Bureau devrait veiller à mieux coordonner les ordres du jour des Deuxième et Troisième Commissions.

47. À l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'annexe de la résolution 58/316, l'Assemblée générale a notamment décidé que son ordre du jour serait articulé autour de titres correspondant aux priorités de l'Organisation, tels qu'ils figurent dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (ou dans le cadre stratégique, selon les cas), avec un titre supplémentaire « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions » en vue de refléter le fait que les travaux de l'Assemblée sont structurés. Les titres de l'ordre du jour sont donnés à l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'annexe de la résolution 58/316.

48. À l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe de la résolution 58/316, l'Assemblée générale a décidé que les questions « Question de Chypre », « Aggression armée contre la République démocratique du Congo », « Question des îles Falkland (Malvinas) », « La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti », « L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales », « Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraqienne contre le Koweït » et « Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste » resteraient inscrites à l'ordre du jour en vue d'être examinées sur notification d'un État Membre.

49. À l'alinéa d) du paragraphe 4 de l'annexe de la résolution 58/316, l'Assemblée générale a notamment décidé que, tout en restant inscrite à l'ordre du jour de la plénière, la question intitulée « Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique » serait examinée tous les trois ans.

50. En outre, compte tenu du programme de travail extrêmement chargé de l'Assemblée générale et de la nécessité d'utiliser au mieux des ressources limitées, le Bureau a pris note de la suggestion du Secrétaire général tendant à envisager de reporter à une session ultérieure l'examen des questions qui n'appelaient pas de décision durant la session en cours (résolution 51/241, annexe, par. 23 à 26).

51. Le Bureau a pris note de la décision 49/426 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1994, dans laquelle l'Assemblée a décidé que l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale devrait, à l'avenir, être limité aux États et aux organisations intergouvernementales dont les activités portaient sur des questions qui présentaient un intérêt pour l'Assemblée.

52. En ce qui concerne le point 28 du projet d'ordre du jour (Question de l'île comorienne de Mayotte), le Bureau a décidé de recommander que l'examen de ce point soit renvoyé à la soixantième session et que ce point soit inscrit à l'ordre du jour provisoire de cette session.

53. En ce qui concerne le point 84 du projet d'ordre du jour (Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India), le Bureau a décidé de recommander que l'examen de la question soit renvoyé à la soixantième session et que ce point soit inscrit à l'ordre du jour provisoire de cette session.

54. En ce qui concerne le point 152 du projet d'ordre du jour (Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction), le Bureau a décidé de l'inscrire sous le titre I au lieu du titre F.

55. En ce qui concerne le point 153 du projet d'ordre du jour (Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de Shanghai pour la coopération), le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre I.

56. En ce qui concerne le point 154 du projet d'ordre du jour (Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté de développement de l'Afrique australe), le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre I.

57. En ce qui concerne le point 159 du projet d'ordre du jour (Question de la représentation des vingt-trois millions d'habitants de Taiwan à l'Organisation des Nations Unies), le Bureau a décidé de ne pas recommander son inscription.

58. En ce qui concerne le point 160 du projet d'ordre du jour (Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation du Traité de sécurité collective) le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre I.

59. En ce qui concerne le point 161 du projet d'ordre du jour (Déclaration des Nations Unies proclamant les 8 et 9 mai Journées du souvenir et de la réconciliation) le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre I.

60. Compte tenu des paragraphes 45 à 49 ci-dessus, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'adopter l'ordre du jour ci-après :

**Ordre du jour de la cinquante-neuvième session ordinaire
de l'Assemblée générale, articulé autour des titres correspondant
aux priorités de l'Organisation telles qu'énoncées dans le plan
à moyen terme pour la période 2002-2005***

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Points réservés aux séances plénières

11. Rapport du Conseil de sécurité.
21. La place des diamants dans le financement des conflits.
23. Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
24. Prévention des conflits armés.
26. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.
27. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.
28. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
29. Question de Chypre (voir par. 48).
30. Agression armée contre la République démocratique du Congo (voir par. 48).
31. Question des îles Falkland (Malvinas) (voir par. 48).
32. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (voir par. 48).
33. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (voir par. 48).
34. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (voir par. 48).
36. La situation au Moyen-Orient.
37. Question de Palestine.
42. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (voir par. 48).

* Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'annexe à la résolution 58/316, l'ordre du jour comporte un titre supplémentaire, « Question d'organisation, questions administratives et autres questions ».

48. Élimination du recours à des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales comme moyen de pression politique et économique (voir par. 49).

Points renvoyés à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

20. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.
22. Assistance à la lutte antimines.
73. Effets des rayonnements ionisants.
74. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
75. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
76. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.
77. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.
78. Questions relatives à l'information.
79. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.
80. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.
81. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
82. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes.

Point renvoyé à la Deuxième Commission

91. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

Point renvoyé à la Troisième Commission

100. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies

Points réservés aux séances plénières

12. Rapport du Conseil économique et social.
35. Culture de paix.
40. Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
41. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain.
43. Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida.
45. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
46. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
47. Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique.

Points renvoyés à la Deuxième Commission

44. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
83. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Crise de la dette extérieure et développement;
 - d) Produits de base.
84. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.
85. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;
 - b) Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;

- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.
86. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire .
87. Mondialisation et interdépendance :
- a) Mondialisation et interdépendance;
 - b) Migrations internationales et développement;
 - c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine;
 - d) Culture et développement;
 - e) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale.
88. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
89. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006);
 - b) Participation des femmes au développement;
 - c) Coopération pour le développement industriel.
90. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
92. Formation et recherche :
- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) Université des Nations Unies.

Points renvoyés à la Troisième Commission

93. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
94. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille :
 - a) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille;
 - b) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous.
95. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
98. Promotion de la femme.
99. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

C. Développement de l'Afrique**Point réservé aux séances plénières**

38. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

D. Promotion des droits de l'homme**Points renvoyés à la Troisième Commission**

101. Promotion et protection des droits de l'enfant.
102. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004).
103. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
 - a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
 - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
104. Droit des peuples à l'autodétermination.

105. Questions relatives aux droits de l'homme :

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
- d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
- e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire

Point réservé aux séances plénières

39. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
 - c) Assistance au peuple palestinien;
 - d) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre.

Point renvoyé à la Deuxième Commission

39. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
- b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions.

F. Promotion de la justice et du droit international

Points réservés aux séances plénières

13. Rapport de la Cour internationale de Justice.
49. Les océans et le droit de la mer :
- a) Les océans et le droit de la mer;
 - b) La viabilité des pêches, notamment dans le cadre de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks

chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, de 1995, et des instruments connexes.

50. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
51. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

Points renvoyés à la Sixième Commission

138. Nationalité des personnes physiques et succession d'États.
139. Responsabilité de l'État à raison de faits internationalement illicites.
140. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés.
141. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires.
142. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens.
143. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-septième session.
144. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-sixième session.
146. Cour pénale internationale.
147. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.
149. Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.
150. Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction.

G. Désarmement

Point réservé aux séances plénières

14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Points renvoyés à la Première Commission

57. Réduction des budgets militaires.
58. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est.

59. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification.
60. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale.
61. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.
62. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.
63. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
64. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
65. Désarmement général et complet :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Nouvelles mesures à prendre dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol;
 - c) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;
 - d) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925;
 - e) Relation entre le désarmement et le développement;
 - f) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie;
 - g) Missiles;
 - h) Respect des accords de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération;
 - i) Désarmement régional;
 - j) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
 - k) Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission;
 - l) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage;
 - m) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
 - n) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
 - o) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
 - p) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;
 - q) Réduction du danger nucléaire;

- r) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
 - s) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
 - t) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : un nouvel ordre du jour;
 - u) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
 - v) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
 - w) Transparence dans le domaine des armements;
 - x) Désarmement nucléaire;
 - y) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères;
 - z) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
 - aa) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire;
 - bb) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
 - cc) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
 - dd) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
66. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
 - b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - f) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - g) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - h) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.
67. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :

- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
 - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - c) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - d) Rapport de la Commission du désarmement.
68. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.
69. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.
70. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
71. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
72. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

Points renvoyés à la Troisième Commission

- 96. Prévention du crime et justice pénale.
- 97. Contrôle international des drogues.

Point renvoyé à la Sixième Commission

- 148. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

Points réservés aux séances plénières

- 1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
- 2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
- 3. Pouvoirs des représentants à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

4. Élection du Président de l'Assemblée générale⁶.
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale⁶.
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.
8. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau.
9. Débat général.
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.
15. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Élection de 18 membres du Conseil économique et social.
16. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations⁷ :
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection;
 - i) Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne;
 - j) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
18. Élection de juges du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.
25. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.
52. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
53. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.
54. Renforcement du système des Nations Unies.
55. Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire.
56. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres :

⁶ Conformément à l'article 30 de son règlement intérieur, tel que modifié par sa résolution 56/509 du 8 juillet 2002, l'Assemblée générale tiendra ces élections, pour sa soixantième session, au moins trois mois avant l'ouverture de ladite session.

⁷ Pour les alinéas a) à f) de ce point, se reporter au point 17, sous la rubrique « Points renvoyés à la Cinquième Commission » de la section I.

- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine;
- b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique;
- c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est;
- d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire;
- e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes;
- f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe;
- g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale;
- h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique;
- i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie;
- j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire;
- k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain;
- l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes;
- m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;
- n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
- o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains;
- p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique;
- q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique;
- r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;
- s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

156. Multilinguisme.

158. Déclaration des Nations Unies proclamant les 8 et 9 mai journées du souvenir et de la réconciliation.

Point renvoyé à la Première Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions⁶.

Point renvoyé à la Quatrième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions⁶.

Point renvoyé à la Deuxième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions⁶.

Point renvoyé à la Troisième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions⁶.

Points renvoyés à la Cinquième Commission

106. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
- a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
 - j) Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
 - k) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - l) Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - m) Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commises sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994;
 - n) Plan-cadre d'équipement.

107. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
108. Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005.
109. Planification des programmes.
110. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.
111. Coordination administrative et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique.
112. Plan des conférences.
113. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.
114. Gestion des ressources humaines.
115. Corps commun d'inspection.
116. Régime commun des Nations Unies.
117. Régime des pensions des Nations Unies.
118. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne.
119. Examen de l'application des résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale.
120. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.
121. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
122. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
123. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
124. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola.
125. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.
126. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
127. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.
128. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.
129. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.

130. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.
131. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.
132. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité :
- a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
133. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
134. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria.
135. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
136. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.
137. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
153. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi.
154. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.
155. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations⁸ :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - d) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - e) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.
5. Élection des bureaux des grandes commissions⁶.

Points renvoyés à la Sixième Commission

145. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.

⁸ Pour les alinéas g) à j), se reporter au point 17, sous la rubrique « Points réservés aux séances plénières », dans la section I.

151. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de Shanghai pour la coopération.
152. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté de développement de l'Afrique australe.
157. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation du Traité de sécurité collective.
5. Élection des bureaux des grandes commissions⁶.

V. Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

61. La répartition des questions qui est indiquée au paragraphe 74 ci-après s'inspire du plan adopté les années précédentes par l'Assemblée générale et est organisée suivant les intitulés du projet d'ordre du jour figurant au paragraphe 60 ci-dessus. Le Bureau a pris note des résolutions et décisions pertinentes concernant les directives relatives à la répartition des questions de l'ordre du jour, à savoir la décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), la résolution 39/88 B, la résolution 45/45 (A/520/Rev.15 et Amend.1, annexes VII et VIII), l'annexe I de la résolution 48/264 et l'annexe de la résolution 51/241. Le Bureau a également pris note des alinéas c), e), i) et j) du paragraphe 4 de l'annexe de la résolution 58/316, concernant la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session.

62. Le Bureau a pris note du fait que toute demande d'octroi à une organisation du statut d'observateur auprès de l'Assemblée serait examinée en séance plénière après avoir été examinée par la Sixième Commission de l'Assemblée et a décidé d'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la question (résolution 54/195 de l'Assemblée). (Voir également le paragraphe 51.)

63. Eu égard aux recommandations formulées à la section IV ci-dessus concernant l'adoption de l'ordre du jour, le Bureau a approuvé la répartition des points figurant au paragraphe 74 du mémoire du Secrétaire général (A/BUR/59/1), compte tenu des modifications recommandées aux paragraphes 64 à 70 ci-dessous.

64. Séances plénières

a) Point 10 (Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation). Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'entendre le Secrétaire général présenter brièvement son rapport annuel⁹, comme lors des précédentes sessions, en tant que première question examinée le matin, avant l'ouverture du débat général, le mardi 21 septembre 2004.

b) Point 12 (Rapport du Conseil économique et social). Le Bureau a pris note de l'alinéa c) du paragraphe 4 de la résolution 58/316 et a décidé de recommander à l'Assemblée générale que ce point soit examiné directement en plénière et considéré dans son ensemble, étant entendu que les aspects administratifs, budgétaires et relatifs aux programmes devraient être traités par la Cinquième Commission.

⁹ À paraître en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 1* (A/59/1).

c) Point 23 (Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies pour l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique). Le Bureau a pris note des paragraphes 1 et 3 de la résolution 58/90, où l'Assemblée décidait, notamment, d'examiner les progrès enregistrés dans l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies pour l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) lors d'une (de) séance(s) plénière(s) à sa cinquante-neuvième session en octobre 2004.

d) Point 43 (Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida). Le Bureau a pris note du paragraphe 1 de la résolution 58/313, où l'Assemblée générale a décidé, notamment, que la réunion de haut niveau consacrée à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des engagements aux termes de la Déclaration se tiendrait le 2 juin 2005.

e) Point 45 du projet d'ordre du jour (Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes). Le Bureau a pris note de la décision 58/529, dans laquelle l'Assemblée, sachant que l'année 2004 marque le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire, a décidé de consacrer une journée, au cours de sa cinquante-neuvième session, à la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence sur la population et le développement. Le Bureau a également pris note de la résolution 57/270 B, dans laquelle l'Assemblée a décidé d'examiner, au titre de cette question, les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation du Président du Conseil.

f) Point 158 (Déclaration des Nations Unies proclamant les 8 et 9 mai Journées du souvenir et de la réconciliation). Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que ce point soit examiné directement en plénière.

65. Première Commission

Point 65 (Désarmement général et complet). Le Bureau a pris note du fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/59/295) portent sur la question dont traite ce point et décidé de recommander à l'Assemblée générale que les passages pertinents de ce rapport soient portés à l'attention de la Première Commission dans le cadre de son examen du point 65.

66. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

a) Point 20 (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux). Le Bureau a pris note de l'alinéa i) du paragraphe 4 de l'annexe de la résolution 58/316 et a décidé de recommander à l'Assemblée générale que cette question soit renvoyée à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) chaque année pour examen.

b) Point 22 (Assistance à la lutte antimines). Le Bureau a pris note de l'alinéa j) du paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 58/316 et a décidé de recommander à l'Assemblée que cette question soit renvoyée à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) tous les deux ans pour examen.

67. Deuxième Commission

Point 39 b) (Assistance économique spéciale à certains pays ou à certaines régions) et point 44 (Les technologies de l'information et des communications au service du développement). Le Bureau a pris note de l'alinéa e) du paragraphe 4 de l'annexe de la résolution 58/316 et a décidé de recommander à l'Assemblée générale que ces questions soient renvoyées à la Deuxième Commission chaque année pour examen.

68. Troisième Commission

a) Point 94 (Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille). Le Bureau a pris note du paragraphe 8 de la résolution 57/164, où l'Assemblée a décidé de consacrer une séance plénière de sa cinquante-neuvième session, en 2004, à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, en s'appuyant sur les manifestations qui auront été organisées le 15 mai 2004, à l'occasion de la Journée internationale de la famille.

b) Point 98 (Promotion de la femme). Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Deuxième Commission le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le fonctionnement, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour examen au titre du point 90 (Activités opérationnelles de développement).

c) Point 105 b) (Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales). Le Bureau a pris note de la résolution 58/181, au paragraphe 17 de laquelle l'Assemblée a décidé qu'à sa cinquante-neuvième session, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2004, elle tiendrait une séance plénière, qui prendrait la forme d'un dialogue interactif pour faire le bilan de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), et examiner les activités qui pourraient encore être entreprises pour intensifier l'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

69. Cinquième Commission

Point 109 (Planification des programmes). Compte tenu des résolutions 54/236 et 57/282 de l'Assemblée générale et du paragraphe 5 de la résolution 58/269, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que les programmes suivants du cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007 soient renvoyés, comme l'a recommandé le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session¹⁰, aux grandes commissions compétentes, pour examen et suite à donner, et que ces questions soient soumises ultérieurement à la

¹⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 16 (A/59/16).*

Cinquième Commission, aux fins d'examen, dans le contexte du cadre stratégique global proposé pour la période 2006-2007, au titre du point intitulé « Planification des programmes » :

<i>Titre du programme</i>	<i>Documentation</i>	<i>Commission</i>
3 Désarmement	A/59/6, programme 3	Première Commission
10 Commerce et développement	A/59/6, programme 10	Deuxième Commission
19 Droits de l'homme	A/59/6, programme 19	Troisième Commission
23 Information	A/59/6, programme 23	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation(Quatrième Commission)

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer le point 109 aux Première, Deuxième et Troisième Commissions. Le Bureau a également décidé de reporter l'examen du renvoi du point 109 à la Troisième Commission.

70. Sixième Commission

a) Point 151 (Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de Shanghai pour la coopération). Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer ce point à la Sixième Commission.

b) Point 152 (Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté de développement de l'Afrique australe). Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer ce point à la Sixième Commission.

c) Point 157 (Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation du Traité de sécurité collective). Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer ce point à la Sixième Commission

71. Compte tenu des observations figurant aux paragraphes 64 à 74 ci-dessus, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'adopter la répartition suivante des questions inscrites à l'ordre du jour¹¹ :

Séances plénières

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Rapport du Conseil de sécurité [P.11].
2. La place des diamants dans le financement des conflits [P.21].

¹¹ Les numéros entre crochets [P.___] sont ceux des points du projet d'ordre du jour figurant au paragraphe 60 ci-dessus.

3. Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique [P.23] [voir par. 64 c)].
4. Prévention des conflits armés [P.24].
5. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement [P.26].
6. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales [P.27].
7. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique [P.28].
8. Question de Chypre [P.29] (voir par. 48).
9. Agression armée contre la République démocratique du Congo [P.30] (voir par. 48).
10. Question des îles Falkland (Malvinas) [P.31] (voir par. 48).
11. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales [P.32] (voir par. 48).
12. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït [P.33] (voir par. 48).
13. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste [P.34] (voir par. 48).
14. La situation au Moyen-Orient [P.36].
15. Question de Palestine [P.37].
16. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti [P.42] (voir par. 48).
17. Élimination du recours à des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales comme moyen de pression politique et économique [P.48] (voir par. 49).

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies

18. Rapport du Conseil économique et social [P.12] [voir par. 64 b)].
19. Culture de paix [P.35].
20. Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants [P.40].

21. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain [P.41].
22. Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida [P.43] [voir par. 64 d)].
23. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes [P.45] [voir par. 64 e)].
24. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique [P.46].
25. Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique [P.47].
26. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille [P.94] [voir par. 68 a)].

C. Développement de l'Afrique

27. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international [P.38] :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

D. Promotion des droits de l'homme

28. Questions relatives aux droits de l'homme [P.105] :
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales [voir par. 68 c)].

E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire

29. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale [P.39] (voir par. 67)¹² :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
 - c) Assistance au peuple palestinien;
 - d) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre.

¹² Point subsidiaire b) : voir le numéro 12 de la Deuxième Commission.

F. Promotion de la justice et du droit international

30. Rapport de la Cour internationale de Justice [P.13].
31. Les océans et le droit de la mer [P.49] :
 - a) Les océans et le droit de la mer;
 - b) La viabilité des pêches, notamment dans le cadre de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, de 1995, et des instruments connexes.
32. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 [P.50].
33. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [P.51].

G. Désarmement

34. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [P.14] (voir par. 65).

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

35. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale [P.1].
36. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation [P.2].
37. Pouvoirs des représentants à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale [P.3] :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
38. Élection du Président de l'Assemblée générale [P.4].
39. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale [P.6].
40. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies [P.7].
41. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau [P.8].
42. Débat général [P.9].
43. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [P.10] [voir par. 64 a)].
44. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux [P.15] :

- a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Élection de 18 membres du Conseil économique et social.
45. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination [P.16].
46. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [P.17]¹³ :
- g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection;
 - i) Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne;
 - j) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
47. Élection de juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [P.18].
48. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies [P.19].
49. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies [P.25].
50. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [P.52].
51. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes [P.53].
52. Renforcement du système des Nations Unies [P.54].
53. Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire [P.55].
54. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres [P.56] :
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine;
 - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique;
 - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est;
 - d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire;
 - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes;
 - f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe;

¹³ Points subsidiaires a) à f) : voir le numéro 36 de la Cinquième Commission.

- g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale;
- h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique;
- i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie;
- j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire;
- k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain;
- l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes;
- m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;
- n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
- o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains;
- p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique;
- q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique;
- r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;
- s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

55. Multilinguisme [P.156].

56. Déclaration des Nations Unies proclamant les 8 et 9 mai Journées du souvenir et de la réconciliation [P.158].

Première Commission

G. Désarmement

1. Réduction des budgets militaires [P.57].
2. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est [P.58].
3. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification [P.59].
4. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale [P.60].

5. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement [P.61].
6. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [P.62].
7. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes [P.63].
8. Prévention d'une course aux armements dans l'espace [P.64].
9. Désarmement général et complet [P.65] (voir par. 65) :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Nouvelles mesures à prendre dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol;
 - c) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;
 - d) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925;
 - e) Relation entre le désarmement et le développement;
 - f) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie;
 - g) Missiles;
 - h) Respect des accords de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération;
 - i) Désarmement régional;
 - j) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
 - k) Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission;
 - l) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage;
 - m) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
 - n) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
 - o) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
 - p) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;
 - q) Réduction du danger nucléaire;
 - r) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
 - s) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
 - t) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : un nouvel ordre du jour;

- u) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
 - v) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
 - w) Transparence dans le domaine des armements;
 - x) Désarmement nucléaire;
 - y) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères;
 - z) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
 - aa) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire;
 - bb) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
 - cc) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
 - dd) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
10. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [P.66] :
- a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
 - b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - f) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - g) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - h) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.
11. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [P.67] :
- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
 - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - c) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - d) Rapport de la Commission du désarmement.

12. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient [P.68].
13. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [P.69].
14. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée [P.70].
15. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [P.71].
16. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [P.72].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

17. Planification des programmes (programme 3 du projet de cadre stratégique) [P.109] (voir par. 69).
18. Élection des bureaux des grandes commissions [P.5].

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [P.20] [voir par. 66 a)].
2. Assistance à la lutte antimines [P.22] [voir par. 66 b)].
3. Effets des rayonnements ionisants [P.73].
4. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [P.74].
5. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [P.75].
6. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [P.76].
7. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [P.77].
8. Questions relatives à l'information [P.78].
9. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [P.79].
10. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes [P.80].
11. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [P.81].

12. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes [P.82].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

13. Planification des programmes (programme 23 du projet de cadre stratégique) [P.109] (voir par. 69).
14. Élection des bureaux des grandes commissions [P.5].

Deuxième Commission

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles [P.91].

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies

2. Les technologies de l'information et des communications au service du développement [P.44] (voir par. 67).
3. Questions de politique macroéconomique [P.83] :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Crise de la dette extérieure et développement;
 - d) Produits de base.
4. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement [P.84].
5. Développement durable [P.85] :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;
 - b) Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

6. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire [P.86].
7. Mondialisation et interdépendance [P.87] :
 - a) Mondialisation et interdépendance;
 - b) Migrations internationales et développement;
 - c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine;
 - d) Culture et développement;
 - e) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale.
8. Groupes de pays en situation particulière [P.88] :
 - a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
9. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement [P.89] :
 - a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006);
 - b) Participation des femmes au développement;
 - c) Coopération pour le développement industriel.
10. Activités opérationnelles de développement [P.90] (voir par. 68) :
 - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
11. Formation et recherche [P.92] :
 - a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) Université des Nations Unies.

E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire

12. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale [P.39] (voir par. 67)¹⁴ :
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions.

¹⁴ Points subsidiaires a), c) et d) : voir le numéro 30 de la Plénière.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

13. Planification des programmes (programme 10 du projet de cadre stratégique) [P.109] (voir par. 69).
14. Élection des bureaux des grandes commissions [P.5].

Troisième Commission

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires [P.100].

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies

2. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale [P.93].
3. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille [P.94] [voir par. 68 a)] :
 - a) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille;
 - b) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation l'éducation pour tous.
4. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement [P.95].
5. Promotion de la femme [P.98] [voir par. 68 b)].
6. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » [P.99].

D. Promotion des droits de l'homme

7. Promotion et protection des droits de l'enfant [P.101].
8. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004) [P.102].
9. Élimination du racisme et de la discrimination raciale [P.103] :
 - a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
 - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
10. Droit des peuples à l'autodétermination [P.104].

11. Questions relatives aux droits de l'homme [P.105] :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales [voir par. 68 c)]
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
 - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

12. Prévention du crime et justice pénale [P.96].
13. Contrôle international des drogues [P.97].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

14. Élection des bureaux des grandes commissions [P.5].

Cinquième Commission

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes [P.106] :
 - a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
 - j) Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
 - k) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

- l) Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - m) Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994;
 - n) Plan-cadre d'équipement.
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [P.107].
 3. Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [P.108].
 4. Planification des programmes [P.109] (voir par. 69).
 5. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies [P.110].
 6. Coordination administrative et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique [P.111].
 7. Plan des conférences [P.112].
 8. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [P.113].
 9. Gestion des ressources humaines [P.114].
 10. Corps commun d'inspection [P.115].
 11. Régime commun des Nations Unies [P.116].
 12. Régime des pensions des Nations Unies [P.117].
 13. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne [P.118].
 14. Examen de l'application des résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale [P.119].
 15. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [P.120].
 16. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 [P.121].
 17. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [P.122].
 18. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [P.123].

19. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola [P.124].
20. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine [P.125].
21. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre [P.126].
22. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo [P.127].
23. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental [P.128].
24. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental [P.129].
25. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée [P.130].
26. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie [P.131].
27. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité [P.132] :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
28. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo [P.133].
29. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria [P.134].
30. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient [P.135] :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
31. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone [P.136].
32. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental [P.137].
33. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi [P.153].
34. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire [P.154].
35. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti [P.155].
36. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [P.17]¹⁵ :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;

¹⁵ Points subsidiaires g) à j) : voir le numéro 47 de la Plénière.

- c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - d) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - e) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.
37. Élection des bureaux des grandes commissions [P.5].

Sixième Commission

F. Promotion de la justice et du droit international

- 1. Nationalité des personnes physiques et succession d'États [P.138].
- 2. Responsabilité de l'État à raison de faits internationalement illicites [P.139].
- 3. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés [P.140].
- 4. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires [P.141].
- 5. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens [P.142].
- 6. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-septième session [P.143].
- 7. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-sixième session [P.144].
- 8. Cour pénale internationale [P.146].
- 9. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [P.147].
- 10. Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé [P.149].
- 11. Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction [P.150] (voir par. 54).

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

- 12. Mesures visant à éliminer le terrorisme international [P.148].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 13. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [P.145].
- 14. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation Shanghai pour la coopération [P.151] [voir par. 70 a)].

15. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté de développement de l'Afrique australe [P.152] [voir par. 70 b)].
 16. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation du Traité de sécurité collective [P.157] [voir par. 70 c)].
 17. Élection des bureaux des grandes commissions [P.5].
-